

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2016

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 23 novembre 2016;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 23 novembre 2016 ;
- publication par voie de presse dans deux quotidiens régionaux et locaux :
 - DNA ;
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures 10 par Monsieur SOHLER Olivier, Maire, en présence de Mmes DIETRICH Régine, RUHLMANN Gwenaëlle, RICHARDOT Viviane, Adjointes au Maire ; M. HIHN Jean-Philippe, Adjoint au Maire ; MM. MATHIS Serge, SCHNELL Yves, GLOCK Bruno, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes DONNARD Gabrielle, PALMER Laurence, FRECH Alexandra, SCHUTZ Carine, Conseillères Municipales ; MM. ENGEL Guy, BRUNSCHWILLER Claude, SENGLER Olivier, SIMLER Philippe, BREYSSE François, Conseillers Municipaux.

Mmes HIRSCHMANN Christelle, GRANDIDIER Gwenaëlle, Conseillères Municipales ainsi que MM. MARTIN Bernard, Adjoint au Maire, WAEGELL Dominique, Conseiller Municipal, sont absents et excusés.

M. SCHEIBLING Philippe, Adjoint au Maire, et Mme VOGELEISEN Karine sont absents.

Madame HIRSCHMANN Christelle, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur SOHLER Olivier, Maire.

Monsieur Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. SCHEIBLING Philippe, Adjoint au Maire.

Mme GRANDIDIER Gwenaëlle, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur BREYSSE François, Conseiller Municipal.

Membres en exercice: 23 Présents: 17 Absents: 2 Absents et excusés: 4 Procurations: 3

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Monsieur Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, secrétaire de séance.

oOo

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

28.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2016

28.2 ADMINISTRATION GENERALE

A. Entretien des espaces verts – Espaces publics de Kientzville

SAVA - Chantier d'insertion 2017

B. Convention de fourrière – SPA

Modification des conditions d'adhésion

28.3 FORET-CHASSE

A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux d'exploitation 2017

Programme des actions 2017

B. Etat d'assiette 2018

28.4 EDUCATION – AFFAIRES SCOLAIRES

Espace scolaire du Centre

CAUE – Mission d'accompagnement de la commune – Modification de la convention d'origine

28.5 FINANCES

A. CCAS – Budget annexe EHPAD

Réalisation de travaux - Financement

Souscription d'un emprunt – Autorisation du Conseil

B. Ancienne chapelle de l'Alumnat

Réhabilitation – CAUE - Mission d'accompagnement de la Commune

C. Budget supplémentaire 2016

28.6 DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE

28.7 COMMUNICATIONS

28.8 VŒUX - DIVERS

oOo

28.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2016

Monsieur François BREYSSE, Conseiller, s'exprime concernant le dernier procès-verbal et estime qu'il traduit une rétention d'information vis-à-vis de la population des propos tenus par M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller. Il estime que ses propos devraient être retranscrits mot à mot et avec le vocabulaire utilisé.

Le Maire indique que ce procès-verbal doit reprendre l'esprit des débats et sa synthèse. Il ajoute qu'au vu de certains propos et du vocabulaire utilisés, il lui semble préférable que la synthèse seule soit diffusée publiquement, faute de quoi tant les interventions que les intervenants seraient décrédibilisés. Il ajoute encore que le procès-verbal fait déjà 13 pages et que l'exhaustivité de celui-ci ne peut être mise en cause. Pour M. BREYSSE, il s'agit d'un procès-verbal donc sont à retranscrire les propos de tous les élus y compris le vocabulaire et les expressions de chacun même si elles sont inappropriées.

Le Maire propose de mettre le procès-verbal au vote en l'état.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS lors de la séance.

MM. Claude BRUNSCHWILLER, Philippe SIMLER, et Olivier SENGLER, François BREYSSE et Mmes Carine SCHUTZ et Gwenaëlle GRANDIDIER par procuration à François BREYSSE, votent CONTRE.

28.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Entretien des espaces verts – Espaces publics de Kientzville

SAVA - Chantier d'insertion 2017

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

À l'instar de l'opération réalisée depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la démarche entreprise avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER** la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;
- D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget primitif 2017 – compte 611 (Contrats de prestations de service) - (montant prévisionnel : 6 000,- € TTC) ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, s'étonne du montant de 6 000,- € annoncé alors que les années passées le décompte s'établissait plutôt aux alentours de 4 500,- €.

Le Maire précise qu'il s'agit bien de crédits prévisionnels et que la facturation tiendra compte du temps effectif passé sur le terrain et des conditions météorologiques de l'année. Le Maire relève par exemple la sécheresse de l'été passé ayant forcément impliqué une réduction de la tonte. Il souligne également les retours systématiquement positifs des habitants de Kientzville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE** la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;
- INSCRIT** les crédits nécessaires au Budget primitif 2017 – compte 611 (Contrats de prestations de service) - (montant prévisionnel : 6 000,- € TTC) ;
- AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

B. Convention de fourrière – SPA

Modification des conditions d'adhésion

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Entrée de M. SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 14 mars 1989, la Commune a confié à la SPA de Moyenne Alsace la mise en fourrière des animaux errants capturés sur le territoire de la Commune.

Le 26 avril 2000 une nouvelle convention faisant suite à la loi du 6 janvier 1999 relative aux animaux errants et dangereux a été approuvée.

En 2010, une autre convention définissant les conditions d'intervention de l'association et fixant la contribution communale à 0,90 € par habitant a été validée (0,23 € /habitant en 2009).

A compter du 1^{er} janvier 2017, la contribution précitée passera à 0,80 € par habitant. L'Association a en effet fait le choix d'appliquer une baisse de 0,10 € par habitant afin de participer aux efforts financiers des Communes. Cette alternative a été préférée à une embauche d'ailleurs non nécessaire pour le moment.

La Municipalité propose au Conseil :

- D'APPROUVER** la signature de la convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière à la SPA – Sélestat et Moyenne Alsace ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer la convention précitée, ainsi que toute pièce afférente.

A M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, souhaitant savoir si un état des interventions était régulièrement transmis en Mairie, le Maire indique que non.

Cependant ayant connaissance des interventions en raison de son pouvoir de police, il précise que celles-ci font dans la plupart des cas référence aux chiens dangereux, animaux errants,...

Il rappelle qu'une des dernières prises en charge concernait les litiges dus à la divagation de deux chiens au-delà de la rue de Dieffenthal – affaire d'ailleurs réglée par la SPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la signature de la convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière à la SPA – Sélestat et Moyenne Alsace ;

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée, ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28.3 FORÊT - CHASSE

A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux d'exploitation 2017
Programme des actions 2017

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,
M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué,

Courant octobre, les services de l'ONF ont fait parvenir en Mairie :

- le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour 2017,
- le programme d'actions pour 2017,

ceci pour soumission au Conseil Municipal.

Les propositions de l'ONF s'établissent alors synthétiquement et de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		SOLDE
EXPLOITATION				
ETAT PREVISIONNEL DES COUPES				
- Salaires et charges	7 060,- €	}		
- Assistance gestion de la main d'œuvre	353,- €			
- Frais gestion SIVU et autres	353,- €			
- Débardage – câblage		3 290,- €	Bois sur pied	2 395,- €
- Maîtrise d'œuvre		984,- €	à façonner	17 000,- €
TOTAL EPC		12 040,- €		19 395,- €
PROGRAMME DES ACTIONS				
				+ 7 355,- €

Régie – Salaires et charges				
- Travaux de maintenance parcellaire	1 420,- €			
- Travaux sylvicoles	8 350,- €			
- Travaux d'infrastructure	4 920,- €			
- Travaux cynégétiques	1 420,- €			
- Travaux environnementaux	1 420,- €			
- Travaux touristiques	1 430,- €			
- Travaux divers (abattage, ...)	980,- €			
Sous-total	19 940,- €			
- Frais de garderie ONF (2016 ref)	3 545,- €			
- Cotisation CAAA				
- Équipement de protection,...				
- Frais de gestion de main d'œuvre	1 697,- €			
Honoraire assistance technique	2 283,- €			
Total PA	27 465,- €			- 27 465,- €
TOTAL GENERAL EXPLOITATION et PA	39 505,- €		19 395,- €	- 20 110,- €
Contribution à l'hectare (ref 2016)				
	1 147,- €			
TOTAL GESTION FORESTIERE 2017	40 652,- €		19 395,- €	- 21 257,- €

La proposition intègre en recettes des volumes de 343 m³ de coupes à façonner et 186 m³ de coupes en vente sur pieds.

Concernant le programme des travaux la présentation détaillée est :

Actions et localisations	Quantité Programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvriers prévues par l'ONF
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE					
Entretien du parcellaire Localisation : 31, 5, 36, 10	6 800 MLI	1 248,- €	0,- €	1 248,- €	32 H
TRAVAUX SYLVICOLES					
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 39.j	0,5 HA	468,- €	0,- €	468,- €	12 H
Toiletage après exploitation Localisation : 18a	9,14 HA	624,- €	0,- €	624,- €	16 H

Mise en peinture des arbres objectifs désignés Localisation : 22a, 23a	420 U	936,- €	0,- €	936,- €	24 H
Nettoisement de Jeune Peuplement par annélation Localisation : 28j, 33j, 34j	6,36 HA	1 248,- €	0,- €	1248,- €	32 H
Élagage de peuplements résineux Localisation : 22a, 23a	420 U	4 095,- €	0,- €	4095,- €	105 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE					
Entretien des renvois d'eau Localisation : Réseau	10 000 MLI	3 744,- €	0,- €	3 744,- €	96H
Entretien du réseau de desserte : élagage au lamier avec tirage de branches Localisation : Chemin du Brischbach	5KM	0,- €	600,- €	600,- €	0 H
TRAVAUX CYNEGETIQUES					
Création d'équipements cynégétiques Localisation : 34j, 42j	2 U	1 248,- €	0,- €	1 248,- €	32 H
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX					
Élimination ou limitation d'espèces indésirables Localisation : Réseau	1 U	1 248,- €	0,- €	1 248,- €	32 H
TRAVAUX TOURISTIQUES					
Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,... Localisation : Le Redoute, Hunelmühle, Château Ortenbourg	1 U	312,- €	0 €	312,- €	8 H
Travaux – Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Sentier des châteaux	1 U	624,- €	0 €	624,- €	16 H
Travaux paysagers d'entretien divers Localisation : Parcelles diverses	1 U	312,- €	0 €	312,- €	8 H
TRAVAUX DIVERS					
Matérialisation des lots de bois de chauffage (y compris les fonds de coupe) Localisation : 18a	9,14 HA	234,- €	0,- €	234,- €	6 H
Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m – Sécurisation des lots de bois de chauffage Localisation : 18a	1 FO	624,- €	0 €	624,- €	16 H
TOTAL		16 965,- €	600,- €	17 565,- €	435 H

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	2 283,- €
Honoraires de gestion de la main d'œuvre + équipement de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	1 697,- €
Montant total estimatif HT	21 545,- €

La Commission Forêt – Chasse s'est réunie le jeudi 03 novembre 2016 afin de prendre connaissance des propositions et d'en débattre.

A été décidé :

1) En matière de coupes :

- Parcelle 18A : coupe validée ;
- Parcelle 41 : coupe non validée, la parcelle étant située à proximité du Château de l'Ortenbourg et notamment sur le versant Est, donnant sur Scherwiller. Il reste peu d'arbres sur cette parcelle et la régénération naturelle ne se fait pas ; aussi, l'impact visuel serait fortement impacté.

2) La réduction du programme des actions :

Actions et localisations	Nombre d'heures ouvriers prévues par l'ONF	Nombre d'heures ouvriers validées par la Commission
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE		
Entretien du parcellaire Localisation : 31, 5, 36, 10	32 H	32 H
TRAVAUX SYLVICOLES		
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 39j	12 H	8 H
Toilettage après exploitation Localisation : 18a	16 H	0 H
Mise en peinture des arbres objectifs désignés Localisation : 22a, 23a	24 H	0 H
Nettoisement de Jeune Peuplement par annélation Localisation : 28j, 33j, 34j	32 H	20 H
Élagage de peuplements résineux Localisation : 22a, 23a	105 H	0 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE		
Entretien des renvois d'eau Localisation : Réseau	96H	80 H
Entretien du réseau de desserte : élagage au lamier avec tirage de branches Localisation : Chemin du Brischbach	0 H	0H
TRAVAUX CYNEGETIQUES		
Création d'équipements cynégétiques Localisation : 34j, 42j	32 H	0 H
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX		
Élimination ou limitation d'espèces indésirables Localisation : Réseau	32 H	32 H
TRAVAUX TOURISTIQUES		
Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique,... Localisation : Le Redoute, Hunelmühle, Château Ortenbourg	8 H	6 H
Travaux – Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Sentier des châteaux	16 H	6 H
Travaux paysagers d'entretien divers Localisation : Parcelles diverses	8 H	8 H
TRAVAUX DIVERS		
Matérialisation des lots de bois de chauffage (y compris les fonds de coupe) Localisation : 18a	6 H	6 H
Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m – Sécurisation des lots de bois de chauffage Localisation : 18a	16 H	16 H
TOTAL	435 H	214 H

3) La réalisation d'aménagements cynégétiques, d'une surface de 20 ares environ par lot de chasse.

Les emplacements seront validés sur place en présence des Chasseurs, de l'ONF et de la Commune.

Est donc proposé au Conseil :

- DE MODIFIER** l'état prévisionnel des coupes tel que proposé par la commission ;
- DE MODIFIER** le programme des actions tel que ci-dessus décrit ;
- D'INTEGRER** la réalisation d'aménagements cynégétiques tels que précités ;
- DE CHARGER** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
- D'INSCRIRE** au budget 2017 de la Commune 2500,- € de crédit pour l'acquisition de plants divers.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, informe le Conseil du contenu du programme des actions proposées pour 2017 qui présente avec l'état prévisionnel des coupes un solde déficitaire de 21 257,- € (hors produits de la chasse).

La commission, au vu de ce solde prévisionnel, propose au Conseil une réduction des heures d'intervention des agents du SIVU pour :

- Les travaux sylvicoles dont le dégagement des plantations - 4 heures
- Toilettage après débardage suppression

Remarque : Il n'appartient pas à la Commune de prendre en charge une réparation après débardage.

- Mise en peinture suppression
- Elagage de résineux suppression

Remarque : Ces deux points sont supprimés ou non nécessaires, vu la localisation des parcelles.

- Travaux cynégétiques suppression

Remarque : Après échange avec les chasseurs M. ESCUDE prend en charge les travaux avec supervision par l'ONF.

- Travaux route du Sel

Remarque : La Commission souhaite que la Communauté de Communes de Sélestat prenne en charge l'élagage pour des questions d'esthétique.

Entrée de Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale.

Il est donc demandé au Conseil de suivre le positionnement de la Commission.

Par ailleurs, s'agissant des projets de plantation M. GLOCK souhaite renouveler l'expérience de 2015 liée aux plantations de pins laricio de 2015 et, après échange au sein de la Commission et de la Municipalité, souhaite l'inscription au budget 2017 de 2 500,- de crédit pour l'achat de plants.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite rendre attentif le Conseil que l'opération menée en 2015 était un essai. Aujourd'hui personne n'a le recul nécessaire pour pouvoir dire qu'elle a réussi. Prudence est donc de mise.

Il propose de réfléchir à la plantation d'autres essences, et donc de diversifier les essais. Il suggère des cèdres à titre d'exemple. M. GLOCK indique être de son avis en envisageant des pin douglas, mélèze ou autres châtaigniers.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, indique que l'Association des Veilleurs du Ramstein se heurte au niveau du massif à un problème lié au manque de signalétique concernant le biotope. Récemment des cavaliers se sont égarés dans la zone du Ramstein et sans aucune connaissance de la particularité du secteur.

Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe, et M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, précisent qu'une signalétique existe bien mais qu'elle est méconnue et peut-être insuffisante.

Le Maire informe le Conseil que la Commune a été saisie récemment par les services de l'Etat pour avis concernant un projet d'arrêté préfectoral redéfinissant le périmètre du biotope.

Ce projet fait suite à des échanges et réunions organisées au cours du précédent mandat concernant la classification du périmètre. Une réunion sera programmée en janvier prochain mais des contacts ont d'ores et déjà été pris avec le Club Vosgien et le Gerris pour la mise en place d'une signalétique adéquate. Le Maire indique que cette question relative à la signalétique pourra être abordée en Comité Consultatif du Biotope.

Pour M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, une législation en matière de circulation en forêt existe (chevaux, VTT). Il s'agit du Code Forestier. M. SIMLER confirme mais rappelle que rien n'est signalé, l'information est insuffisante.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, confirme le développement de certains sports dont le VTT dans le massif très fréquenté pour sa beauté.

M. SENGLER souligne également la difficulté des interventions des pompiers pour porter secours à des piétons renversés en l'occurrence par des vélos.

Pour M. SIMLER, la police ne pourra être faite en permanence mais il constate tout de même que des promeneurs s'y perdent et qu'il y a donc lieu d'intervenir pour la mise en place d'une signalétique adéquate.

Avant de clore les échanges, M. GLOCK précise que des interventions en matière de plantation dans la forêt du Giessen non soumise sont également envisagées. Le crédit de 2 500,- permettra d'accéder ne serait-ce que partiellement aux demandes déjà formulées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- | | |
|----------------|---|
| MODIFIE | l'état prévisionnel des coupes tel que proposé par la commission ; |
| MODIFIE | le programme des actions tel que ci-dessus décrit ; |
| INTEGRE | la réalisation d'aménagements cynégétiques tels que précités ; |
| CHARGE | le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ; |
| INSCRIT | au budget 2017 de la Commune 2500,- € de crédit pour l'acquisition de plants divers. |

ADOPTE A L'UNANIMITE

28.3 FORÊT - CHASSE

B. Etat d'assiette 2018

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué,

M. Bruno GLOCK indique au Conseil avoir réuni la commission « Forêt-Chasse » dans l'urgence après réception en Mairie de l'Etat d'Assiette 2018 transmis par l'ONF en courrier recommandé le 22 novembre.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, trouve ce procédé scandaleux sur divers points :

- l'envoi par recommandé AR
- le délai d'un mois laissé à la commune pour répondre
- l'obligation de motiver le refus
- la décision finale appartenant au Préfet jugeant les motifs invoqués
- donc l'éventualité de la non prise en compte des desideratas de la Commune propriétaire.

Il rappelle que la Commune de Scherwiller s'est déjà exprimée à ce sujet quant à sa volonté de procéder à des coupes à hauteur de 300 m³ par an alors que la proposition se situe encore une fois à 650 m³, donc au-delà du double de ce que la Commission et le Conseil ont déjà communiqué à l'ONF. Il n'est donc pas acceptable que la demande de l'ONF ne présente pas de justification mais que le refus doit être motivé. Ce procédé semble cavalier.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, se joint à l'avis exprimé par M. SENGLER et indique que l'ensemble des membres de la Commission réunie le 25 novembre dernier s'est positionné en ce sens. Il pense que si l'envoi par recommandé avec accusé de réception fixe la date et les délais, rien n'est fait pour améliorer la communication et les échanges avec l'ONF avec une telle méthode, surtout que cela ne s'est jamais fait jusqu'à présent comme l'indique M. SENGLER.

M. GLOCK ayant tout de même pris l'attache de l'ONF, informe le Conseil que selon M. DEBERSIN, Garde Forestier, la procédure est normale et classique.

M. Guy ENGEL, Conseiller, trouve la tournure autoritaire d'autant plus que c'est bien la Commune qui est propriétaire des parcelles concernées par le dispositif.

M. GLOCK rappelle la proposition d'Etat d'assiette faite par l'ONF :

UT	Type	Forêt	Série	N° à l'état d'assiette			Nature technique de la coupe	Parcelle		Prévisions			Justification	Renseignements complémentaires
								N°	Surface totale (ha)	VPR aménagé (sauf si tsf)	Surface à désigner (ha)	Vamg/ha		
UT	Type	Forêt	Série	Ex	N°	Lot	Nat	Parc	S.tot	Vamg/ha	Vamgt	Surf	Jus	Rens
4	FC	SCHERWIL	U	18	3142	00	AMEL	31_a	14,11	15	212	14,11		
4	FC	SCHERWIL	U	18	3143	00	AMEL	36_a	7,59	15	114	7,59		
4	FC	SCHERWIL	U	18		00	AMEL	37_a	2,04	0	0	2,04	ONF-RC - Raison commerciale	
4	FC	SCHERWIL	U	18	3141	00	AMEL	5_a	15,02	15	225	15,02		
4	FC	SCHERWIL	U	18		00	IRR	19	11,02	20	100	5,00	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier	expl 2014

Le Responsable de l'Unité Territoriale,
Benoît DONZE

Avis du propriétaire,

A Colmar, le 21 NOV. 2018

A

Le



et communique l'avis de la commission :

- Les parcelles 31A et 36 A ne sont pas validées parce que situées au sommet du chemin du Tilleul où le sol est léger et la forêt très clairsemée. Le plan d'aménagement y prévoit bien des coupes mais la mise en œuvre dudit plan étant déjà bien avancée dans la réalisation des volumes totaux prévus jusqu'en 2028, il est demandé de retarder l'échéance pour une intervention sur ces deux parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE** l'état d'assiette 2018 proposé par l'ONF pour ce qui concerne les parcelles 37A – 5A et 19 ;
- REJETTE** la proposition concernant les parcelles 31A et 36A, les deux parcelles étant situées au sommet du chemin du Tilleul où le sol est léger et la forêt déjà très clairsemée ;
- RAPPELLE** par ailleurs l'avancement en volume de bois déjà coupé du plan d'aménagement forestier par rapport à l'échéance de 2028 ;
- PROPOSE** de retarder la réalisation des coupes des deux parcelles rejetées à une échéance à convenir avec les services de l'ONF ;
- CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente et l'information de M. le Préfet et des services de l'ONF.

ADOpte A L'UNANIMITE

28.4 EDUCATION – AFFAIRES SCOLAIRES

Espace scolaire du Centre

CAUE – Mission d'accompagnement de la commune – Modification de la convention d'origine

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,

Il est rappelé au Conseil que par délibération en date du 30 octobre 2012 a été confiée au CAUE - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement – une mission d'accompagnement de la Commune dans la définition de ses actions et l'amélioration de la formulation de sa future commande d'équipement public afin d'élargir et approfondir la réflexion préalable et l'élaboration du projet d'espace scolaire.

Les premiers éléments ont été transmis en retour fin 2013 début 2014. Depuis divers établissements ont été visités et des échanges ont eu lieu avec le CAUE concernant les contours de la mission et du projet.

L'évolution normative, la situation scolaire ainsi que les projets d'urbanisation impactant foncièrement ce dossier nécessitent une réactualisation des données ainsi qu'une mise à niveau du projet (calibrage de la réhabilitation ou de la construction neuve notamment, prise en compte des besoins en stationnement, accès, financement,...)

Pour ce faire, le CAUE propose un avenant à la convention d'origine, avenant portant le coût de la mission à 8 500,- €.

Le Maire propose donc au Conseil :

D'APPROUVER le principe de l'avenant à la convention d'accompagnement de la Commune par le CAUE

D'APPROUVER le projet d'avenant proposé

D'AUTORISER le Maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce afférente

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2016.

Le Maire précise que la mission confiée au CAUE comporte un volet relatif à l'utilisation du patrimoine communal. Ainsi, il s'agira pour le CAUE de réfléchir à, par exemple en cas de réhabilitation, où mettre les enfants durant les travaux (Kientzville, algecos,...) ou en cas de construction neuve, que faire du bâtiment actuel.

A M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint, souhaitant savoir si un délai de réflexion est calé avec le CAUE, le Maire indique que tout dépendra des décisions que le Conseil sera amené à prendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de l'avenant à la convention d'accompagnement de la Commune par le CAUE

APPROUVE le projet d'avenant proposé

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce afférente
INSCRIT les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28.5 FINANCES

A. CCAS – Budget annexe EHPAD

Réalisation de travaux - Financement

Souscription d'un emprunt – Autorisation du Conseil

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

La Commune a été saisie par le CCAS et plus particulièrement la direction de la Résidence de l'Alumnat dans le cadre de la réalisation courant 2017 de travaux à l'EHPAD.

Le projet soumis à validation au conseil d'Administration du CCAS le 21 novembre dernier a été adopté et consiste à :

- Rapprocher les bureaux de la Direction et du Secrétariat vers le sas d'entrée avec un passage réalisé entre la banque d'accueil et le nouveau secrétariat
- Transférer les bureaux de l'animatrice et de la psychologue vers le bureau actuel du secrétariat
- Agrandir la salle de restauration et élargir la porte d'accès pour une circulation plus aisée des Résidents en fauteuil (de plus en plus nombreux)
- Poser des stores aux endroits non pourvus pour atténuer l'effet de serre
- Remplacer des couvertines
- Poser des rails lève-personnes dans les chambres du 1^{er} étage pour répondre à l'augmentation constatée de la dépendance et faciliter la manutention des résidents qui le nécessitent

Ces travaux sont donc proposés en vue d'améliorer l'accueil du public et le confort des résidents.

Le volume de l'opération est estimé à 208 000,- € HT autofinancé à hauteur de 20 000,- €.

Un emprunt bancaire de 188 000,- complètera le plan de financement. Cet emprunt comportera les caractéristiques suivantes :

Montant : 188 000,- €

Durée : 15 ans

Taux : Fixe

Remboursement : A capital constant

Mise à disposition des fonds : 1^{er} février 2017

- Sans phase de mobilisation
- Avec déblocage en une fois en départ décalé et/ou en déblocage par tranche (à définir)
- Les conditions de remboursement donc essentiellement la périodicité reste à définir en fonction des résultats de la consultation en cours.

Vu l'article L 2121-34 du CGCT stipulant que « Les délibérations des Centres Communaux d'Action social relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil Municipal » ;

Vu la convention de mise à disposition définitive par la Commune de la Résidence de l'Alumnat gérée en budget annexe par le CCAS de Scherwiller notamment son article 6 ;

Le Maire propose au Conseil :

- D'APPROUVER ET AUTORISER** les travaux présentés
- D'EMETTRE** un avis favorable quant à l'emprunt sollicité par l'EHPAD, donc le CCAS
- DE CHARGER** le Maire de l'exécution de la présente et de l'autoriser à signer toute pièce administrative et comptable afférente.

Sortie de Mme Karine VOGELEISEN.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, estime que certaines interventions relèvent d'erreurs faites par l'architecte ou devraient être couvertes par la garantie décennale.

Il cite les couvertines notamment à remplacer. Le Maire précise concernant les couvertines que celles-ci ont bien été posées mais que des guêpes se glissent par-dessous favorisant l'installation de nids d'hyménoptères qui sont régulièrement à ôter sous l'isolation extérieure. Il indique d'ailleurs avoir procédé lui-même à plusieurs reprises à des destructions de nids de guêpes. Il s'agit donc plutôt de combler tout autour du bâtiment cet espace d'accès aux guêpes sous les couvertines pour éviter qu'elles se nichent sous l'isolant. Pour la plupart des interventions, il s'agit bien d'augmenter le confort des résidents, ou encore de permettre de palier à des notions de sécurité. Concernant la salle à manger par exemple, au moment de l'ouverture de l'établissement, peu de fauteuils étaient dénombrés. Aujourd'hui les trois quarts des résidents sont en fauteuils roulants et l'accès à la salle y est étroit.

Retour de Mme Karine VOGELEISEN.

Une première réflexion avait été engagée concernant une extension de la salle à manger par la création d'une véranda. Cette solution a été techniquement et unanimement déconseillée par les architectes.

Par contre, pour ce qui est de la porte d'accès au réfectoire, il est aujourd'hui inimaginable de maintenir celle existante car non manipulable par les résidents en fauteuils roulants. M. Olivier SENGLER rappelle s'être déjà insurgé avant l'ouverture contre certains avenants proposés pour des raisons de sécurité, et la mise en place de la porte en question. C'est pourquoi, il propose de se retourner contre l'architecte d'autant que le bâtiment a été mis en service il y a 5 ans seulement.

Mme Carine SCHUTZ, Conseillère, confirme que le problème du dimensionnement de la salle à manger a été posé avant l'ouverture et que des échanges avaient été engagés avec l'architecte, sans suite. Elle relève également la porte d'accès au jardin comportant un seuil infranchissable par un résident seul. Le Maire indique que pour des raisons de sécurité une marge de 1 cm devait protéger le bâtiment en cas d'orages forts ou de

pluies par rapport à la conformité des locaux.

Le Maire ajoute encore ne pas avoir fait partie de l'équipe en charge de la réalisation du bâtiment car non encore en fonction en tant qu'élu à cette période.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint, relève que les normes applicables aux fauteuils évoluent également notamment en ce qui concerne leur dimension.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, confirme également la formulation de doutes à l'époque.

M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, intervient quant au délai de 15 ans proposé pour la durée de l'emprunt à réaliser, délai qui lui semble trop long et hypothèquerait une extension future. Une durée réduite à douze ans serait plus adaptée selon lui, abstraction faite qu'il n'a connaissance du confort financier de l'Ehpad.

Le Maire précise que la Commune avait produit une avance à l'EHPAD, avance permettant à l'établissement de démarrer, et aujourd'hui intégralement remboursée. Le prêt se fera donc directement par la Résidence, et donc du CCAS. Vu les taux actuels et la durée de l'emprunt souhaité, l'impact de l'annuité en intérêts est extrêmement faible, d'où la décision de porter à 15 ans le remboursement dudit prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE ET AUTORISE	les travaux présentés
EMET	un avis favorable quant à l'emprunt sollicité par l'EHPAD, donc le CCAS
CHARGE	le Maire de l'exécution de la présente et l'autorise à signer toute pièce administrative et comptable afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28.5 FINANCES

B. Ancienne chapelle de l'Alumnat

Réhabilitation - CAUE - Mission d'accompagnement de la Commune

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune de Scherwiller a acquis en 1998 un bien de 3,77 ha situé en section 10 - Parcelle 56 désigné communément sous « Domaine de l'Alumnat ». L'un des bâtiments de la propriété a fait l'objet d'une réhabilitation et l'école maternelle y a ouvert en novembre 2000.

Quelques cessions de terrain ont été effectuées côté Nord pour permettre aux riverains la création de jardins d'agrément et côté Sud un lotissement dit « Les Roses » de 4 lots a vu le jour début des années 2000.

Un projet d'importance y a été porté par la Commune de 2001 à 2011, année de l'ouverture de la Résidence de l'Alumnat. La construction de cet EHPAD de 46 lits dont 12 « Alzheimer » et 2 « Accueil temporaire » a

modifié considérablement la configuration des lieux.

En effet, l'ensemble des bâtiments anciens ont été démolis exception faite de l'ancienne chapelle et l'organisation de la circulation et des stationnements a permis la reconnexion avec le bourg des nouvelles constructions à vocation publique. Un nouveau périscolaire intercommunal est venu compléter en 2015 l'occupation des espaces.

L'ancienne chapelle précitée actuellement non occupée mais centrale en terme de localisation des ensembles immobiliers a fait l'objet d'une intervention par la Commune en 2016 consistant au remplacement du clocheton.

Afin de préserver le bâti et alimenter une réflexion concernant la réhabilitation de cette ancienne chapelle, le Maire propose de confier au CAUE une mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage.

Cette mission dont le contenu est exposé ci-après est proposée à hauteur de 4 000,- € TTC assortie d'une adhésion annuelle d'un montant de 100,- €.

La Mairie propose au Conseil :

DE VALIDER l'adhésion au « Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement » ;

DE CONFIER au dit organisme la mission d'accompagnement comportant :

- Le développement de l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
- La contribution directe ou indirecte à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrages, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction
- La fourniture aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant urbain ou rural
- D'être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture et d'environnement.

D'APPROUVER la convention

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente

D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la présente au budget supplémentaire 2016 de la commune.

Le Maire rappelle que la Commune est l'organisme décideur concernant ce bâtiment puisque propriétaire. L'Association des « Amis d'Odile » collecte des fonds en vue de réhabilitation de ladite ancienne chapelle. La Commune a ainsi sollicité le CAUE aux fins de réalisation d'une mission d'accompagnement. La première impulsion est donc bien donnée par la Commune. Ultérieurement, sur proposition de l'Association, des réalisations concrètes pourront être validées.

Sortie de M. Bruno GLOCK.

Pour M. Philippe SIMLER, il manque dans la démarche l'objectif que l'on souhaite assigner à cette chapelle. Toute avancée dépend de ce qu'on souhaite en faire. Donc sur le fond le débat n'a pas été engagé. Le Maire

indique que l'objectif sera défini à l'issue de la mission du CAUE donc en fonction des possibilités ouvertes à ce moment-là et en fonction de l'investissement possible à y réaliser.

Retour de M. Bruno GLOCK.

M. SIMLER précise que le projet n'a pas été fixé. Pour le Maire, le CAUE aidera à définir le projet.

Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale, indique que le but de l'Association est de trouver de l'argent, y compris par le mécénat, bien que le bâtiment soit propriété de la Commune. Elle indique qu'il est important de commencer une démarche et se laisser guider dans les choix. Elle rappelle que l'Association est constituée de bénévoles. Une encaisse de 22 000,- est aujourd'hui existante. « Ca n'est peut-être pas grand-chose mais toujours 22 000,- € » dit-elle en substance.

M. SIMLER souligne que le lieu est privilégié par sa centralité et la beauté de l'endroit dont la prise de conscience collective ne date qu'après la démolition des anciens bâtiments attenants et le dégagement des espaces environnants.

Le projet sera donc à porter ensemble.

Le Maire confirme la position et rappelle qu'il est important que la Commune insuffle la démarche. Pour M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, la Commune est dans son rôle et ceci jusqu'à la signature d'un permis de construire. Il sera à ce moment-là plus simple pour l'Association de solliciter des dons.

Le Maire indique également que le projet pourra se concrétiser par étape d'où l'importance de l'intervention de techniciens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE l'adhésion au « Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement » ;

CONFIE au dit organisme la mission d'accompagnement comportant :

- Le développement de l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
- La contribution directe ou indirecte à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrages, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction
- La fourniture aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant urbain ou rural
- D'être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture et d'environnement.

APPROUVE la convention

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente

INSCRIT les crédits nécessaires à la présente au budget supplémentaire 2016 de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28.5 FINANCES

C. Budget supplémentaire 2016

Rapporteur : M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

Le document arrêté se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses nouvelles **1 064 050,54 €**

Dont virement complémentaire

à la section d'investissement 1 012 200,54 €

Recettes nouvelles **1 064 050,54 €**

Dont excédent antérieur 1 028 891,54 €

Solde et résultat prévisionnel de fonctionnement 2016 **./.**

INVESTISSEMENT

	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES	198 221,47	2 128 175,95	2 326 397,42
RECETTES	463 681,48	1 862 715,94 (dont excédent antérieur de 188 825,41)	2 326 397,42
	265 460,01	- 265 460,01	./.

SOLDE			
--------------	--	--	--

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2016 tel que présenté.

Monsieur Jean-Philippe HIHN, Adjoint, présente successivement divers points ayant trait à la consommation des crédits budgétaires, tant en fonctionnement qu'en investissement :

- Subventions :

L'ensemble des subventions 2016 votée au Conseil a été versée à l'exception de celle de l'APPRECIAL – Association des Protection des Cigognes d'Alsace - dissoute au printemps dernier.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, relève que lors de la séance du Conseil de début d'année, il était dit que divers états seront à produire par les associations à l'appui des demandes d'aide. Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe, précisant que ces pièces ont bien été demandées. M. SENGLER indique que des associations ont bénéficié d'aides sans produire les informations demandées. M. HIHN précise que si ces associations ont bénéficié de l'aide basique de 153,- euros, elles n'ont pas été destinataire des 200,- euros demandées ou d'une quelconque aide exceptionnelle qui aurait pu être demandée.

- Route du Sel : Glissement de terrain

M. Olivier SENGLER estime que la Commune devrait rechercher les causes et les responsabilités liées au sinistre. A titre privé, il explique tout comme d'autres viticulteurs, avoir subi cette année des dégâts à proximité du gazoduc ce dernier ayant fonctionné comme un « aspirateur à eau » et provoquant un dessèchement des vignes.

Ce gazoduc matérialisé à côté du lieu du sinistre n'est pas étranger à l'évènement. Le Maire indique être personnellement intervenu auprès de GRT à Strasbourg, sans grand espoir. Par ailleurs, il informe également le Conseil que l'Etat n'interviendra pas dans le cadre d'une indemnisation – information confirmée la semaine passée - et ceci au motif que les travaux ont été engagés sans autorisation. La facture restera donc à la charge de la Commune, voire de la Communauté de Communes de Sélestat. Il précise à ce propos avoir échangé avec la Communauté de Communes de Sélestat qui prendra à charge 6 110,- euros HT sur la totalité du coût de l'intervention. 15 000,- euros HT resteront donc à charge de la Commune.

M. SENGLER suggère concernant la route du Sel de sensibiliser la Communauté de Communes de Sélestat par rapport à l'intervention sur des passages d'eau. Cette piste est également à approfondir, l'eau s'étant frayée un passage à côté du pont existant. M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, considère que l'eau avait coulé normalement avant le glissement du terrain. Par la suite, elle a cherché son chemin

et est effectivement passée à côté du pont. Le Maire rappelle que par chance aucun accident n'a été enregistré et l'entreprise intervenue en urgence a effectué les travaux prioritaires de sécurisation et au plus vite, à savoir dans la journée. Il rappelle également que ne restait en suspension au-dessus du vide que le tapis d'enrobés – situation quasiment non repérable par une circulation de nuit, d'où la nécessité d'intervention en urgence pour des raisons de sécurité avérées.

- Emprunts :

Un bilan sera fait au moment de la présentation du compte administratif. A ce moment-là et vu la situation de l'exercice 2016, décision pourra être prise concernant la réalisation totale, partielle ou la suppression des emprunts inscrits principalement pour le financement des projets de voirie urbaine en cours de réalisation.

- Taxe de séjour :

A Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale, ayant relevé la ligne sur les documents transmis, le Maire et M. HIHN précisent que cette taxe est versée à la Communauté de Communes de Sélestat compétente en matière de tourisme. La même Communauté de Communes de Sélestat finance dorénavant l'ensemble des frais représentatifs du fonctionnement du Sélestat-Haut-Koenigsbourg-Tourisme (SHKT) rappelle le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget supplémentaire 2016 tel que présenté.

ADOPTE A LA MAJORITE avec

QUATRE VOTES CONTRE :

Mme Carine SCHUTZ et MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Philippe SIMLER.

M. Olivier SENGLER propose de lancer un challenge à la commission « Communication » afin de rendre la présentation des documents budgétaires plus intéressante et digeste. Le sujet lourd présenté de manière actuelle entraîne très vite la perte du fil...

28.6 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4) **De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à**

50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision municipale en date du 14 octobre 2016 relative à la consultation pour la fourniture de panneaux de signalisation.

Décision municipale en date du 18 octobre 2016 relative à une consultation pour l'acquisition de fournitures de produits d'hygiène et d'entretien. Le marché pour l'année 2017 sera confié au Groupe Pierre Le Goff, 57133 Ars-sur-Moselle Cedex 03, d'un montant de 4 653.24-€ HT soit 5 583.89-€ TTC.

Décision municipale en date du 26 octobre 2016 relative à la mise en place d'une mosaïque décorative pariétale par M. Gérard BRAND, mosaïste contemporain. La proposition de M. BRAND est acceptée pour un montant forfaitaire de 20 000 €. Le projet consistera à la création d'une pièce unique construite en relief. Les matériaux utilisés seront le marbre, le granit, la pâte de verre, le smalt, la terre cuite, l'ardoise et le cuivre.

Décision municipale en date du 10 novembre 2016 relative à la consultation pour l'acquisition de petites fournitures électriques. Le marché est confié à la société CGE DISTRIBUTION de Sélestat pour un montant de 2 547,11 € HT.

Décision municipale en date du 17 novembre 2016 relative à l'attribution du marché « Fourniture de panneaux de signalisation ». Le marché est confié à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 655,12 € HT.

Décision municipale en date du 18 novembre 2016 relative à une consultation pour la fourniture de kit de rénovation led pour luminaires des rues de la Mairie et de Dambach.

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision municipale en date du 11 octobre 2016 relative à la location de la salle 13 de la salle polyvalente à la date suivante:

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
20 novembre	Chorale Sainte Cécile	apéritif	à titre gratuit

Décision municipale en date du 11 octobre 2016 relative à la location du préau de l'Ancienne Ecole de Kientzville pour la date suivante :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
10/11/2016	Association «Les Stumbas de la Scherr »	Fête de la Saint Martin	à titre gratuit

Décision municipale en date du 14 octobre 2016 relative à la location de la salle polyvalente pour la période du 01 au 30 novembre 2016 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
06/11/2016	Repas choucroute	Les Amis d'Odile	à titre gratuit
12/11/2016	MJC	Soirée cabaret	à titre gratuit
19/11/2016	ACCA	Assemblée générale	à titre gratuit
20/11/2016	La Haute Autorité pour la Primaire de la droite et du centre	Réunion élections	250€
26/11/2016	M. René-Alexandre ESCUDE – Sté Civil de Chasse de Scherwiller	Fête de la Saint-Hubert	250€
27/11/2016	La Haute Autorité pour la Primaire de la droite et du centre	Réunion élections	250€

Décision municipale en date du 16 novembre 2016 relative à la location du préau de l'Ancienne Ecole de Kientzville pour la date suivante :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
31/12/2016	M. Mickaël GREDY	Fête de famille	50 €

Décision municipale en date du 16 novembre 2016 relative à la location du Club House pour la date suivante :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
31 décembre 2016	M. Yves SCHNELL	Fête de famille	100€

Décision municipale en date du 16 novembre 2016 relative à la location de la salle polyvalente pour la période du 01 au 31 décembre 2016 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
04/12/2016	Association d'animations Châtenois Scherwiller	Fête de la Saint Nicolas	à titre gratuit
10/12/2016	Mme Nicole HOFFMANN	Anniversaire	310 €
23/12/2016	Sélestat Centre-Alsace triathlon	Assemblée Générale	à titre gratuit
31/12/2016	Les Knecke's de l'Aubach	Soirée privée	à titre gratuit

Décision municipale en date du 19 novembre relative à la location des locaux de l'Espace Sportif Couvert selon le planning suivant :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Club de Hockey d'Alsace Centrale	Grande salle + 1 vestiaire : Les mardis de 18h15 à 19h du 22/11/2016 au 27/06/2017	payant

(6)

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

Décision municipale en date du 14 novembre 2016 relative à l'acceptation d'une indemnité de sinistre suite à un candélabre endommagé rue du Couvent.

Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 277,- € versée par l'assurance GROUPAMA, correspondant à la franchise de 277,-€.

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été présentée par Maître Laurence LUTTER-FELTZ (24) et que la commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
24	68 rue de l'Ortenbourg	Section 6 n°57	311 m ²	Bâti	UA	
25	1 rue du Riesling	Section 28 n°437/203, 438/203, 439/204, 440/204, 441/205, 442/205	985 m ² 13 m ² 1147 m ² 14 m ² 1095 m ² 6 m ²	Bâti	ULb	

26	7 rue des Acacias	Section 18 n°25	464 m ²	Bâti	UB	
27	35 rue des Fauvettes - Kientzville	Section 30 n°286/52	542 m ²	Bâti	UC	
28	Vieux chemin de Châtenois	Section 4 n°B/103, C/103, D/104 et 102	800 m ²	Non bâti	UB UBj	
29	5 rue des Fauvettes - Kientzville	Section 30 n°312/40	584 m ²	Bâti	UC	

28.7 COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- Le Maire accueille M. Laurent SCHMIDT, Administrateur de l'Association « Sélestat-Haut-Koenigsbourg-Tourisme » (SHKT) ainsi que Mme Isabelle FERREIRA, Directrice.

M. SCHMIDT salue l'assemblée et présente les excuses de M. Marcel BAUER, Président, qu'il représente et qui n'a pas pu être présent à la réunion.

Il indique au Conseil avoir été invité afin de présenter les décisions prises par le Conseil d'Administration du SHKT le 13 octobre dernier. Il présente dans un premier temps la situation telle qu'elle existait au moment de la prise de compétence « Tourisme » par la Communauté de Communes de Sélestat puis l'évolution des réflexions et adaptation aux demandes actuelles du secteur. Il développe l'aspect stratégique des démarches à engager et l'adaptation nécessaire des métiers du tourisme aux modes de fonctionnement et technologies nouvelles.

Est rappelé que le budget du SHKT dépend du montant des subventions allouées par la Communauté de Communes de Sélestat et que le bon usage des fonds publics a amené une réflexion vers un nécessaire redéploiement des moyens en personnel dont l'allègement du nombre de personnes en contact direct et physique avec les touristes au profit de moyens et personnel facilitant le raccourcissement des circuits.

C'est dans ce cadre que la fermeture du bureau de Scherwiller a été décidée le 13 octobre dernier.

Mme FERREIRA précise que la fin de l'accueil physique ne représente toutefois pas la fin de l'accueil touristique dans la Commune. Des moyens différents sont en cours d'élaboration pour une mise en œuvre prochaine.

Il est rappelé qu'en 2013, lors du transfert de compétences, étaient existantes 3 structures :

- l'office de tourisme de Châtenois-Scherwiller,
- l'office de Tourisme de Kintzheim- Orschwiller
- l'office de tourisme de Sélestat.

Ces trois offices ont été dissous.

Dans un premier temps, SHKT a récupéré les locaux et le personnel existant – fonctionnement aujourd’hui encore en vigueur.

Selon diverses études, 80 % des personnes se rendant sur le territoire sont des excursionnistes, donc n’utilisent pas les prestations d’hébergement sur place. Il y a donc obligation de trouver des moyens de les faire rester et consommer le Territoire.

Le conseil en séjour nécessite une évolution vers une organisation du séjour par voie numérique. L’idée est de chercher le client là où il est et non de l’attendre dans un bureau.

Concernant le bureau de Scherwiller entre début juillet et fin septembre, 433 demandes ont été enregistrées soit moins de cinq par jour – ceci pour une présence à temps plein. Ces chiffres mettent en évidence la nécessité de trouver d’autres solutions pour faire consommer encore une fois le Territoire.

Est donc projeté le maintien d’un bureau unique à Sélestat, la création d’un bureau au Haut-Koenigsbourg et un sur la route des Vins. Concernant ce dernier, la Commune de Châtenois avec son projet de réhabilitation sera bureau référent et Scherwiller y sera représenté. Concernant la maison de la Nature de Muttersholtz, elle sera référente pour la partie Ried de la Communauté de Communes de Sélestat. Ce redéploiement permettra un transfert vers les ressources numériques des moyens actuels. Pour Scherwiller, 2017 verra la mise en place d’un écran et d’une borne d’accueil.

Sortie de M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué.

Pour Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe, le nom même « Sélestat-Haut-Koenigsbourg-Tourisme » annonçait la fermeture d’un ou de plusieurs bureau(x) du vignoble. Aucune mention n’est faite de la partie « vignoble » du territoire. Ceci est surprenant quand on sait que la route des Vins d’Alsace est la plus fréquentée de France, voire du Monde, et ceci sans compter les retombées dont bénéficie le territoire grâce aux efforts des instances viticoles (CIVA, AVA et syndicats locaux). Pour M. SCHMIDT et Mme FEIREIRA la route des Vins n’est pas un élément différenciant des autres territoires, donc pas nécessairement à mettre en avant puisque pris en compte par d’autres organismes au niveau régional.

Retour de M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué.

Mme RUHLMANN aimerait également que soit justifiée la nécessité du maintien de deux bureaux à Sélestat distants que de quelques centaines de mètres. Pour Mme FEIREIRA, ces deux bureaux n’ont pas la même vocation ni la même production donc, dans l’attente d’un bâtiment unique, ils seront maintenus. M. Philippe SIMLER, Conseiller, interpelle Mme FEIREIRA concernant le bureau de Kintzheim, maintenu alors que celui du Haut-Koenigsbourg est annoncé. Il suppose des interventions politiciennes n’ayant rien à voir avec les développements produits par Mme FEIREIRA.

M. SCHMIDT rétorque que le Haut-Koenigsbourg étant l’un des monuments les plus fréquentés, l’ouverture d’un bureau impliquerait de facto la fermeture de celui de Kintzheim. Mme FEIREIRA précise que le bureau de Kintzheim est tout de même classé en 3^{ème} position en termes de fréquentation et cite l’attrait produit par la Volerie des Aigles ou la Montagne des Singes.

M. SIMLER souligne qu’aucun calendrier de fermeture n’a cependant été avancé alors que pour Scherwiller la décision a été prise. Il sera donc vigilant concernant Kintzheim sans se faire trop d’illusions. Le Maire

partage l'avis exprimé par M. SIMLER, précisant que ce bureau n'est même pas situé sur la route des Vins mais en retrait.

M. Jean-Philippe HHHN, Adjoint, relève que la fermeture du bureau de Scherwiller colle précisément avec la fin de la 3^{ème} et dernière année de versement d'une participation de la Commune à la Communauté de Commune de Sélestat pour la reprise du bureau ! Il est par ailleurs surpris par la production intensive de vidéos sur la Commune en l'espace d'un mois alors que la décision est prise.

Pour M. Philippe SCHEIBLING, si des économies sont à réaliser elles s'effectuent forcément au travers des frais de personnel ce qui n'est pas le cas.

Mme FEIREIRA indique qu'il y a lieu de parler redéploiement et transfert de ressources. Les 6 emplois à temps pleins consacrés à l'accueil physique seront utilisés différemment.

A Mme RUHLMANN, demandant si SHKT pourrait être présent lors des grandes manifestations, Mme FEIREIRA indique que cela est déjà le cas pour le sentier gourmand. Mme RUHLMANN confirme cette participation uniquement en 2016 et en raison de la présence de la marque « Alsace ».

M. Olivier SENGLER, Conseiller, regrette que la Commune ait été mise devant le fait accompli. Le Conseil Municipal aurait dû en parler en amont d'autant qu'un bâtiment communal est mis à disposition. Un débat aurait dû avoir lieu pour qu'un préavis puisse laisser à la Commune le temps de prendre ses dispositions, précise le Maire.

Le Maire résume les échanges nombreux : le raisonnement est compris mais la méthode ne satisfait pas.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe, et également membre du Conseil d'Administration depuis 2014 confirme que les chiffres relatifs à la baisse de la fréquentation du bureau ont été régulièrement communiqués. La volonté de l'ensemble des trois personnes de Scherwiller, membres du Conseil d'Administration, n'est pas nécessairement de maintenir le bureau en activité.

Le Maire indique qu'il s'agit bien d'un problème de méthode. Lorsqu'on prône une équité sur le territoire et que des mesures sont avancées par rapport à des économies à réaliser, on annonce des dates ou échéances avant de décider.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, quitte la séance.

- Le Maire adresse ses félicitations aux membres de la commission « Environnement » pour l'obtention de la 2^{ème} libellule mardi 22 novembre dernier à Turckheim.

- La Commission Permanente du Conseil Départemental a attribué lundi 28 novembre une aide de 128 000,- pour l'aménagement de la Place Kientz, de la rue des Hirondelles et du Viehweg.

Par ailleurs, l'Association des Veilleurs du Ramstein se voit allouer une aide de 1 700,- €.

- Le 1^{er} décembre prochain à 19 h est organisé à la salle polyvalente une réunion publique de présentation du méthaniseur par les porteurs du projet.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe :

- La collecte au profit de la Banque Alimentaire s'est déroulée le 26 novembre dernier. Mme Gwenaëlle RUHLMANN et le Conseil Municipal des Enfants se sont chargés de l'opération à l'entrée de l'école du Centre les jeudi 24 et vendredi 25 matins, ce qui a permis d'y enregistrer une hausse notable des dons. Par ailleurs, les points de collecte étaient localisés comme les années passées à la Mairie ainsi qu'à l'épicerie Zeller. Une baisse générale des dons a tout de même été enregistrée prouvant l'évolution des modalités de participation (Grandes surfaces...).

- La Communauté Emmaüs organisera le 21 décembre prochain à 16 h sa tournée du Père Noël ainsi qu'un goûter pour les enfants.

- La fête de Noël des Personnes Agées aura lieu le 17 décembre prochain. Un appel aux bénévoles est lancé pour le service. 411 invitations ont été distribuées et 50 colis environs seront à distribuer aux personnes âgées. Il est précisé que le fournisseur du repas sera cette année la Winstub de l'Ortenbourg.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite qu'une réflexion soit engagée au sujet des personnes âgées assistant aux repas des deux communes de Châtenois et de Scherwiller – situation anormale. A Mme DIETRICH indiquant que ces cas sont rares, M. SENGLER précise qu'une quinzaine de personnes sont concernées et aujourd'hui identifiables puisque des panneaux « Annexe » ont été mis en place.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint :

- Informe le Conseil que des photos des chantiers de la place Kientz et de la rue des Hirondelles, tout comme de la route des Romains, ont été mises en ligne le week-end dernier. Il précise que les deux chantiers avancent et que la pose d'enrobés sera effectuée la semaine du 5 décembre à Kientzville.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, indique avoir quelques observations critiques à formuler au sujet du nouveau traitement effectué sur les chemins du vignoble. Il estime qu'un profil excessif a été donné aux voies ce qui ne paraît pas pertinent pour la pérennité de l'intervention et mettant quelque peu en danger la circulation des tracteurs-vignerons sur celles-ci.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué:

- Souhaite une transmission des articles pour le prochain Dorf Briaf au plus tard le 8 janvier 2017.

28.8 VŒUX – DIVERS

- M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, revient au sujet du « méthaniseur » et à la réunion publique évoquée par le Maire plus haut.

Il indique avoir réceptionné un courrier d'invitation, mais non via la Mairie. Le Maire précise qu'une invitation cosignée par le Président de la Communauté de Communes de Sélestat et lui-même a été diffusée et mise en ligne sur le site de la Commune il y a une dizaine de jours et que l'affichage a été réalisé sur les panneaux usuels de la Commune.

A M. SIMLER souhaitant connaître les organisateurs, le Maire confirme que ceux-ci sont bien les deux Mairies et non les porteurs du projet.

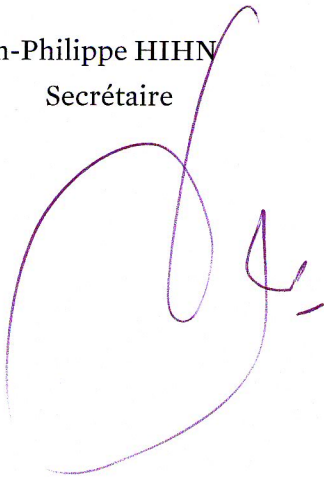
M. François BREYSSE, Conseiller, souligne que les porteurs de projet seront présents pour une présentation au public comme souhaité par l'Association ADEAP. Les invitations distribuées à la population ont bien été distribuées par l'Association, aucune communication n'était faite à ce sujet par la Commune.

Le Maire demande à M. BREYSSE s'il a bien entendu ce qu'il vient de préciser en matière d'affichage et se propose de lui répéter tout en ajoutant à cela que des insertions ont été publiées dans les quotidiens de la presse régionale pour inviter la population à participer audit débat.

- M. Claude BRUNSWILLER, Conseiller, souhaite donner suite à l'intervention de début de séance concernant le procès-verbal de la séance précédente. Il s'élève contre la non reprise du vocabulaire qu'il a utilisé lorsqu'il est intervenu à propos des « odeurs ». Il ajoute dans un tout autre registre, avoir constaté l'état lamentable de délabrement du drapeau européen situé à la table d'orientation. Le Maire indique que le Syndicat Viticole sera sollicité pour son changement puisque ce dernier se propose de remplacer le tissu au fur et à mesure de l'usure régulière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h25**.

Jean-Philippe HIHN
Secrétaire



Olivier SOHLER
Maire

